



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Date de la convocation du conseil municipal : le 23 mars 2026

Présents : M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, Mme MERCERON Isabelle, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, M. FRIOUX Patrick, M. ERCEAU Tony, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélie, Mme CHENAIS Christèle, Mme DUFIEF Amélie, Mme MAURICE Chloé.

Absents ayant donné procuration :

M. MARTIN Fabien ayant donné procuration à Mme FICHET Monique
M. DELAUNE Grégory ayant donné procuration à M. ERCEAU Tony

Désigné secrétaire de séance : M. Frank DEPOUX

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	19	2	19	19	0	0

OBJET :
DEL2026-016 - AFFAIRES GENERALES
Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'école

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article D.411-1,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du Conseil d'école.

Considérant que le conseil d'école comprend notamment :

- le maire ou son représentant,
- un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation du conseiller municipal appelé à siéger au conseil d'école et, le cas échéant, du représentant du Maire,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à ces désignations.

Les candidats sont les suivants :

- M. Frank DEPOUX, en tant que représentant du Maire
- Mme Monique FICHET

Le Maire propose que la désignation des représentants s'effectue par vote à main levée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de **représentant du Maire au sein du Conseil d'école** :
M. Frank DEPOUX
- **DÉSIGNE** en qualité de **conseiller municipal membre du Conseil d'école** :
Mme Monique FICHET

DELIBERATION
PUBLIEE
LE

Le Maire,
M. Stéphane NICOLEAU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 30 mars 2026

Le secrétaire de séance,
M. Frank DEPOUX

